

Contrat de saillie 2026 | Monte en main



Entre :

Le propriétaire de l'étalon

Mme LEGRAND Gaelle, EARL de Brunville
1240 route de la maison du garde
76280 Villainville
0629501010
earldebrunville@gmail.com

Et :

Le propriétaire de la jument

M
Adresse :
Téléphone :
Mail:

Sont convenues et arrêtées les conditions de saillies suivantes :

L'ETALON

Frisson de Brunville
N° Sire : 15245426J
Homozygote cremello, né en 2015, 1m54 par Jericho de Lachem et Tegkilla.
Approuvé à produire dans le Studbook du Welsh Part-bred ou OC.

LA JUMENT

Nom :

N°

Sire :

Date d'arrivée : / / à heures

Remarques : La toise autorisée doit être comprise entre 1m50 et 1m70 pour la monte en main.

ASPECTS FINANCIERS

Prix de la saillie : 400 euros, répartis en deux fois :

- Un acompte de 200€ est demandé à la réservation.
- Et 200€ encaissés au 1/10/2026 uniquement si la jument est gestante avec garantie poulain vivant. Dans le cas où la jument ne serait pas gestante, le propriétaire de la jument transmet au propriétaire de l'étalon un certificat vétérinaire attestant de cet état. Dans ce cas, la deuxième partie de la saillie (200€) ne sera pas encaissée ou sera reportée l'année suivante moyennant les frais de pension et frais de réservation seulement. Veuillez noter que tout certificat apporté le 1^{er} octobre et après, ne sera pas prise en compte est les 200€ seront encaissés. De même que tout absence de nouvelle il sera considéré que la jument est gestante donc les 200€ seront encaissés.

S'il se trouvait que l'étalonnier ou l'étalon ne puisse pas faire d'autres saillies en cas de problème de santé, la saillie de 400€ serait remboursée. La deuxième partie (200€) est à régler **impérativement** à l'arrivée de la jument mais ne sera encaissée qu'au 01/10/2026.

Possibilité de réaliser un suivi gynécologique avec notre vétérinaire sur place comprenant trois échographies au tarif de 180€ est à régler à l'arrivé de la jument.

Tous les frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire : soins, suivi échographique....

CONDITIONS DE PENSION

Jument au pré 8€TTC/jour. A régler au départ de la jument.

Le propriétaire de la jument déclare connaître les installations du propriétaire de l'étalon et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de sa jument. Tous risques inhérents au séjour restent pour compte au propriétaire.

MONTE

La jument peut venir sans suivi gynécologique dans ce cas le suivi est réalisé sur place à son arrivée par notre vétérinaire qui vous facturera l'échographie .

Ou la jument arrive en début de chaleur ou sur ovulation. Un suivi gynécologique sera effectué au préalable par le propriétaire de la jument.

L'étalonner se voit le droit de refuser une jument qui arrive et qui ne serait pas prête à saillir. ou au comportement dangereux

L'étalon fait la monte naturelle en main, un saut tous les 2 jours jusqu'au refus de la jument, de mars 2026 à fin juin 2026.

Trois chaleurs maximums seront exploitées. Veuillez noter qu'aucune saillie ne sera acceptée après le 1 er juillet 2026, même si les trois chaleurs n'ont pas été exploitées. Le propriétaire doit donc prendre ses dispositions pour amener sa jument suffisamment tôt dans la saison si il souhaite exploiter trois chaleurs.

Le propriétaire de la jument reconnaît et accepte le fait que la saillie comporte certains risques et exonère le propriétaire de l'étalon de toutes responsabilités concernant un éventuel accident pouvant survenir lors d'une saillie.

RESPONSABILITES

Le propriétaire de la jument garantit les conditions suivantes :

- La jument est en bonne santé, à jour de ses vaccins, vermifugation et déferrée,
- La jument doit être accompagnée de son carnet,
- La jument a un test négatif contre la métrite contagieuse,

Par ailleurs, toute particularité de la jument doit être communiquée au propriétaire de l'étalon (allergie, trouble alimentaire, trouble mécanique, ...).

Dans l'intérêt des parties respectives, Mme Legrand se réserve le droit de refuser la saillie d'une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux.

En cas de maladie grave ou d'accident, le propriétaire de la jument autorise Mme Legrand à faire intervenir le vétérinaire de son choix et de prendre des décisions dans l'intérêt de la jument et ceci aux frais du propriétaire de celle-ci sans qu'il puisse le contester. Il en sera bien-sûr informé dans les plus brefs délais.

De fait, Mme Legrand, propriétaire de l'étalon Frisson de Brunville, ne pourra être tenue responsable d'accident éventuel, de maladie, de stérilité ou de mortalité.

Le propriétaire s'engage à venir chercher sa jument dès la fin de sa chaleur, à une date convenue avec Mme Legrand.

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte les dispositions du présent contrat et ses conditions générales.

Fait à Villainville en deux exemplaires :

Le / /

Le propriétaire de la jument,
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Mme LEGRAND, propriétaire de l'étalon,